



## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

Présents : Roland Bardey, Emmanuelle Carvalho, Nadine Coillot, Christine Cellier, Séverine Desapio, Emmanuel Dessirier, Jean-Noël Husy, Jacques Krieger, Denis Morin, Jean-Pierre Moyse, Marie-Christine Roy, Thierry Tissot, Rémy Toni, Séverine Tournier-Vallet, Jacky Troisgros, Nicole Weinman

Excusés : Fabien Poichot (procuration à Emmanuel Dessirier), Peggy Roger (procuration à Rémy Toni), Evelyne Tellier (procuration à Denis Morin)

Secrétaire de séance : Jean-Noël Husy

Le Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2026 fait l'objet d'une validation unanime.

Cette réunion de Conseil municipal étant la dernière avant les élections du 15 mars 2026, Monsieur le Maire dresse un bref bilan des six années de mandat municipal qui viennent de s'écouler et remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur travail.

### ORDRE DU JOUR

En raison d'un problème informatique national rencontré début février par la Direction des Finances Publiques, les Comptes Financiers Uniques n'ont pas pu être validés par les services de l'Etat avant la date de réunion du Conseil municipal. Toute la partie budgétaire (Comptes Financiers Uniques, reprise des résultats 2025 et budgets 2026) fait donc l'objet d'un report à la prochaine réunion.

#### Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Commune de Roche-lez-Beaupré à Grand Besançon Métropole

Dans le cadre du transfert des voiries en 2019 et du principe de participation des communes à hauteur de 50 % des investissements réalisés une fois les subventions déduites, le Conseil municipal autorise unanimement le maire à signer une convention avec le service voirie du Grand Besançon pour les travaux suivants réalisés en 2025 :

- « Rue de la barre » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie.
- « Suppression écluse » dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie.

Le montant global de la participation communale pour ces deux opérations s'élève à 13 723.98 €.

### **Demande de subvention du Collège Clairs Soleils dans le cadre d'une sortie scolaire**

Dans le cadre de l'organisation d'une sortie scolaire en Espagne au mois de juin (sept élèves de Roche-lez-Beaupré y sont inscrit), l'Assemblée communale décide unanimement d'attribuer une subvention de 280 € (40 € par élève) au collège Clairs Soleils.

### **Autorisation d'ester en justice – Instance Cour administrative d'appel de Nancy**

Dans le cadre d'un litige en cours sur un sujet d'urbanisme, afin que la Commune de Roche-lez-Beaupré puisse faire appel à une décision rendue par la Tribunal administratif de Besançon, le Conseil municipal autorise le Maire à ester en justice auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy (vote à bulletin secret - 11 voix pour et 8 voix contre).

### **Projet de PLUi arrêté par le Conseil communautaire – Consultation des communes**

Lors de sa réunion du 11 décembre 2025, le Conseil communautaire de GBM a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Conformément à l'article R153-5 du Code de l'urbanisme, il revient désormais à chaque commune-membre de formuler un avis, par délibération du Conseil municipal, dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet, soit jusqu'au 12 mars 2026.

En cas d'avis défavorable sur les orientations d'aménagement ou les dispositions du règlement qui concerne directement la commune, le Conseil communautaire devra se réunir pour délibérer sur la prise en compte de cet avis et arrêter à nouveau le projet, modifié le cas échéant.

Ainsi, la présence d'un seul avis défavorable entraînera une phase d'arbitrage et d'évolutions du document afin de solliciter une seconde fois l'avis des communes ayant émis un avis défavorable. Ce second avis devra être rendu dans un délai de deux mois et sera réputé favorable en l'absence de réponse. A la suite de cette période et en fonction du second avis des communes, le projet modifié sera soumis à un second vote du Conseil communautaire : à la majorité des suffrages exprimés si tous les avis défavorables sont devenus des avis favorables, ou selon la majorité des deux tiers des suffrages exprimés si des avis demeurent défavorables.

#### **Le Conseil municipal formule les avis suivants :**

Le principal problème rencontré par la Commune concerne un secteur qui est actuellement en zone à urbaniser (AU) sur le PLU communal (zone des Vignottes) et dont la majeure partie des terrains appartient à la Commune dans le cadre d'un budget lotissement qui a été créé en 2006 et qui passe presque totalement en zone non constructible, générant un préjudice financier conséquent pour la Commune. (Les stocks de ce budget lotissement s'élèvent aujourd'hui à 445 600 €.)

Dans le cadre du PLUi, la surface constructible en zone à urbaniser (AU) resterait sensiblement la même, mais serait décalée sur le secteur Nord-Est du village (les Groseilliers) dans lequel la Commune ne possède aucune propriété foncière.

Eu égard à l'échéance électorale prochaine et compte-tenu du fait que le projet de lotissement des Vignottes a été porté par plusieurs équipes municipales depuis 2006, les membres de l'Assemblée s'abstiennent sur le projet de PLUi tel qu'il est présenté afin de conserver la possibilité de discuter avec le Grand Besançon (6 voix contre, 11 abstentions et 2 voix pour le projet).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les trous qui se sont formés durant la saison hivernale ont été rebouchés Rues des Boillons, des Hôtes et des Vignes.
- Une signalétique a été apposée sur les panneaux d'entrée de Roche pour informer de la présence de vidéosurveillance dans la Commune.
- Les panneaux de signalisation ont récemment été nettoyés par les employés communaux.
- Un distributeur de sacs à crottes a été installé rue de la Gare.
- L'arbre qui n'a pas pris dans le Parc du Canal sera remplacé la semaine prochaine.
- Un nouveau tilleul a été planté dans la cour de la cantine pour remplacer un arbre qui était mort.
- Il est évoqué la problématique d'un terrain pour lequel il était prévu que la Commune réalise des aménagements en contrepartie d'une expropriation.
- A l'issue de la collecte des déchets recyclables, de plus en plus de déchets sont retrouvés dans les rues. Ce constat sera signalé au Grand Besançon.  
Pour rappel, le Grand Besançon demande que la poignée des poubelles soit orientée côté route lors de la présentation à la collecte.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,  
Jacques Krieger

